

LA RELÈVE, LA SUCCESSION ET LA MAIN D'OEUVRE

5^E RENCONTRE INTERPROFESSIONNELLE DE L'ALQ

13 MARS 2013

PRONONCÉ PAR MARIE-HÉLÈNE VAUGEOIS

Même si le sujet de la relève, de la succession et de la main d'œuvre en librairie peut paraître ne s'adresser qu'à un seul maillon de la chaîne, tout le monde sera d'accord pour dire que la santé et la pérennité d'un réseau fort de librairies concerne tous les acteurs. Cela dit, le problème de succession que vivent les libraires est vécu par les autres acteurs et même par tous les commerces de détail au Québec, voire ailleurs.

C'est connu les propriétaires de librairies indépendantes sont des passionnés, qui passent presque leur vie entière entre les murs de leur commerce. Souvent propriétaire unique, ils réalisent l'ensemble des tâches. Quand vient le temps de prendre une journée de vacances ou des semaines de vacances (ah oui, on peut faire ça ?!), cela s'avère déjà un défi, alors imaginez partir. Vendre et partir. Le libraire est la librairie et la librairie est le libraire. Un phénomène qui ne facilite en rien le développement d'une relève. Aucun libraire ne souhaite mettre la « clé dans la porte » après tant d'années d'acharnement, sans laisser sa trace, sans faire en sorte que sa mission se poursuive.

Dans le contexte du vieillissement des propriétaires des librairies indépendantes au Québec, la préparation d'une relève joue un rôle plus important que jamais. Plusieurs régions du Québec risquent de voir

disparaître un nombre significatif de librairies indépendantes faute d'incitatifs permettant aux propriétaires de vendre leurs librairies. Ceci met en péril la présence culturelle de librairies dans plusieurs communautés et régions du Québec, ayant un impact majeur sur l'accessibilité aux livres et la bibliodiversité.

Depuis 2010, 15 librairies agréées ont fermé leurs portes. Depuis janvier dernier...5! Combien fermeront par manque de relève dans les prochaines années?

De plus, l'arrivée du numérique représente un défi de taille pour toutes les librairies (et les autres acteurs). Ajoutons la vente en ligne, l'avènement des grandes surfaces, sans compter le faible taux de rentabilité des librairies. Tout cela réunit, on se demande qui voudra bien prendre la relève de nos commerces le temps venu? Des employés, Ô combien passionnés, mais loin d'être fortunés avec leur salaire moyen de 12\$ par heure? Les salaires et charges sociales d'une librairie indépendante représentent en moyenne 61% des dépenses et à titre indicatif, le loyer environ 19%. Le taux de rentabilité d'une librairie est tellement faible, que les propriétaires, même s'ils reconnaissent la valeur de leurs employés, ne peuvent pas augmenter leur salaire.

En 2004, l'Association des libraires commandait à la firme Groupe Réseau Conseil, un portrait de la main-d'œuvre et une enquête sur les besoins de formation des librairies indépendantes. L'analyse des besoins de formation

effectuée auprès des libraires a mis en lumière quatre grands défis auxquels étaient confrontés les gestionnaires en matière de développement professionnel, soit :

- La planification de la succession;
- La planification de la relève;
- Le recrutement de personnel qualifié;
- L'absence de culture de formation.

Grâce à son Programme de perfectionnement professionnel, l'Association des libraires a développé depuis 2004 une série de formations répondant aux principaux défis ciblés par l'étude, entre autres, par des formations spécifiques sur la succession et le recrutement. En 2005, le Conseil québécois des ressources humaines en culture devenait partenaire de l'ALQ pour élaborer une norme professionnelle sur le métier de Libraire, puis un Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour pallier au problème de la relève en librairie et au recrutement de travailleurs qualifiés.

Cette même étude a démontré que le tiers des propriétaires de librairies prévoyaient prendre leur retraite d'ici 2 à 5 ans (soit en 2009), alors que 53 % d'entre eux l'envisageaient dans un horizon de 6 à 10 ans (soit 2014). Donc, plus de la moitié des propriétaires de librairies seront donc confrontés à trouver de nouveaux propriétaires pour leur librairie d'ici 2014. Nous sommes en 2013...

En mars 2012, nous avons offert trois formations en ligne sur la succession de la librairie. Au total, une vingtaine de librairies étaient intéressées par le sujet et étaient soit en démarche de succession, soit à la recherche d'un repreneur. Rappelons ici que le contexte économique difficile et l'instabilité du marché du livre, liés à l'arrivée des nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'affaires, contribuent à rendre encore plus problématique la succession en librairie.

En août dernier, nous apprenions que notre demande d'aide financière au Fonds du livre du Canada, sollicitant une étude de faisabilité visant une initiative de soutien financier pour la relève des librairies indépendantes au Québec, était acceptée. Nous voulons par cette nouvelle étude, établir un portrait actuel et futur de la situation de la succession en librairie et établir une liste des programmes d'investissement ainsi que des partenaires financiers susceptibles de soutenir les projets de relève.

Nous identifions deux grandes orientations possibles pour sortir des difficultés engendrées par la situation actuelle :

- Trouver une façon de soutenir la relève dans leurs démarches de financement liées à la reprise d'une librairie → ce que l'étude tentera de faire
- ET
- Permettre aux libraires de rendre leur commerce plus attrayant pour les acheteurs, à plusieurs niveaux

(l'aménagement, la culture de commerce et l'image, la mise à jour technologique liée au livre numérique, etc.). → travail de tous les instants de la part de l'ALQ et des LIQ, dont certaines actions en marche ou à venir.

Le sujet de cette plénière étant « *Le prix réglementé comme levier de vitalité de la chaîne du livre et quelles autres mesures à prendre* », je me permets de rappeler, que dans son étude de 2011 sur la réglementation du prix du livre au Québec, Michel Lasalle arrivait à 7 constats. Le quatrième était :

Un encadrement des escomptes permissibles sur le prix du livre, compte tenu de la mission culturelle du milieu du livre, s'avère le premier jalon d'une série de mesures nécessaires pour dynamiser la chaîne d'approvisionnement du livre face à tous les changements contextuels du marché du livre dans le monde.

Le sixième : La protection de la diffusion de la culture francophone par son véhicule privilégié qu'est le livre passe par la réglementation du prix du livre par l'adoption d'une loi.

Et le septième constat, sur lequel je veux insister ici:

Malgré l'adoption éventuelle d'une loi pour réglementer le prix du livre, plusieurs autres jalons d'actions de la part du milieu du livre sont nécessaires pour solidifier le réseau des librairies. La santé financière

difficile du réseau des librairies ne se résorbera pas uniquement par l'adoption d'une loi. Le système de l'office pour la vente des nouveautés, qui ne s'avèrent pas être des best-sellers, devrait être revu par un groupe de travail composé d'éditeurs, de diffuseurs et de libraires afin de dégager des pistes de solution pour optimiser son rendement et pour réduire les coûts opérationnels. La vente des livres de fonds devrait être revue par un groupe de travail composé d'éditeurs et de libraires pour développer une stratégie innovatrice de remises et de prix de vente afin d'augmenter le niveau des ventes de cette catégorie pour générer un rendement accru autant pour les éditeurs que les libraires.

Nous espérons qu'après l'adoption d'une réglementation du prix du livre (papier et numérique), sur laquelle le travail concerté de tous les acteurs de la chaîne aura pesé de tout son poids, d'autres discussions et actions verront le jour, dans le but d'améliorer l'économie de toute la chaîne...

MERCI